

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

34 avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<b><u>Extrait du Registre des Délibérations</u></b>  Conseil Communautaire, Séance du : 08 avril 2026	L'an Deux Mille Vingt-Six, le 08 avril à 09h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 31 mars 2026, s'est réuni en séance publique ordinaire A la salle des fêtes La Pergola à Monsempron-Libos sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques BROUILLET, Président.
--	---

**Membres titulaires présents :**

Mesdames, Messieurs :

AMBROISE Philippe, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier,  
BEUVELOT Gérard, BORIE Daniel, BORIE Sébastien, BOUQUET Thierry,  
BROUILLET Jean- Jacques, CAPO-VIGIER Emmanuelle, CARRERE Nathalie, CAYSSILLÉ Didier,  
CONGÉ Marie-Yvonne, CORIOU Floriane, COSTES Marie, COSTES Jean-Louis,  
DARTIGOLLES Hélène, DELPY Jean-Luc, JURQUET Bernard, LABROUE Cédric, LAFON Joël,  
LAGRÈZE Georges, LAPORTE Christian, LAPOUGE Maurice, LARIVIERE Yvette,  
LAURENT Nathalie, LE CORRE José, MAGNOL Éric, MALBEC Sébastien, MARSAND Michel,  
MUCHA Jean-Luc, PAILLAS Lionel, PICCOLI Jacques, REGOURD Vanessa, REYNES Julien,  
ROSEMBAUM Marie-Claire, ROUBY Chantal, SÉGALA Jean-François, SEMIROT Marie-Hélène,  
STARCK Josiane, TALET Marie-Lou, TIJDENS Nantko, VIGOUROUX Nadine.

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :**

Monsieur RANGER Pierre, Monsieur BLOT Michel,

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :**

Néant.

**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :**

Madame SICOT Maryse procuration à Monsieur COSTES Jean-Louis,  
Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur BORIE Daniel,  
Madame GRIFFEILLE Martine procuration à Monsieur SÉGALA Jean-François  
Madame SOTTY Caroline procuration à Monsieur MARSAND Michel  
Monsieur JURQUET Bernard procuration à Madame DARTIGOLLES Hélène  
Madame PINSOLLES Sophie procuration à Madame CARRERE Nathalie

Secrétaire de Séance : REYNES Julien	Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 42 Pouvoir(s) : 6 Votants : 48
---	--

**N°2026B38DGS : DÉFINITION DES COMMISSIONS DE FUMEL VALLÉE DU LOT**

Monsieur le Président expose que le Conseil Communautaire peut conformément à l'article L5211-40-1 du C.G.C.T former des commissions thématiques spécialisées dans les conditions prévues par l'article L2121-22 du CGCT.

Il propose donc de créer des commissions qui correspondent aux délégations confiées aux Vice-présidents et en donne la liste et les intitulés afférents :

- Projets structurants et Politiques de Santé
- Aménagement et Développement du Territoire
- Environnement et Transition Ecologique
- Finances et Politiques Contractuelles
- Enfance-Jeunesse et Sport
- Culture et Patrimoine

Fumel Vallée du Lot comprenant une commune de plus de 3 500 habitants, il convient de respecter le principe de la représentation proportionnelle au sein des commissions. Le législateur n'a pas fixé de cadre à celle-ci pour la composition des commissions. Le conseil doit s'efforcer de rechercher la pondération qui reflète le mieux la composition de l'Assemblée.

Aussi, il propose de maintenir le statu quo et de demander à chaque commune de nommer un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Si les membres ne sont pas obligatoirement délégués communautaires, ils sont en revanche nécessairement membres du conseil municipal.

**Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Communautaire,**

**1°) - Décide la création des commissions suivantes :**

- Projets structurants et Politiques de Santé
- Aménagement et Développement du Territoire
- Environnement et Transition Ecologique
- Finances et Politiques Contractuelles
- Enfance-Jeunesse et Sport
- Culture et Patrimoine

**2°) - Constate que la présente délibération a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 08 avril 2026

La Secrétaire de séance,



**Julien REYNES**

*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises*

Le Président,



**Jean-Jacques BROUILLET**

**Certifié exécutoire le : 09/04/2026**

**Reçu en Préfecture le : 09/04/2026**

**Publié ou Notifié le : 09/04/2026**

-----